

DEC123284INSHS

Décision portant nomination de M. Eric BUSSIERE aux fonctions de directeur et de Mmes Marie-Pierre REY et Annette WIEVIORKA aux fonctions de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE) et nommant M. Robert Frank, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 122453INSHS du 10 octobre 2012 portant nomination de M. Eric Bussière aux fonctions de directeur par intérim et de Mmes Marie-Pierre Rey et Annette Wiewiorka aux fonctions de directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

I. M. Eric BUSSIERE, Professeur à l'Université Paris IV - Sorbonne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 31 mars 2013.

II. A compter de cette même date, Mme Marie-Pierre REY, Professeur à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne et Mme Annette WIEVIORKA, Directrice de recherche au CNRS, sont nommées directrices adjointes de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand